



Installation
du PROGRAMME
&
des LICENCES

<u>1 .Obtenir l'installateur de Pointcarré</u>	3	4.2.6.1 La connexion Internet s'arrête.....	13
1.1. Extrait du site web de Pointcarré	3	4.2.6.2 Connexion Internet bloquée.....	14
<u>2 .Installation de Pointcarré</u>	4	4.2.6.3 Utilisation simultanée de la même licence	15
<u>3 .Installer les bibliothèques et les documentations</u>	6	4.2.6.4 Demande de transfert de licence envoyée.....	15
3.1. Choisir l'emplacement de l'installation	6	4.2.6.5 Signaler un abus	15
3.2. Choisir la source de téléchargement	6	4.2.6.6 L'installation de la licence dépasse le nombre de sessions d'ordinateurs autorisées	16
3.3. Téléchargement et sauvegarde des bibliothèques et documentations	6	4.2.6.7 Dépassement du nombre de RE-INITIALISATION d'installations par an	16
<u>4 .Choisir le type de licence</u>	8	4.3. Licences DOME de Pointcarré	17
4.1. Licence Pointcarré DONGLE (clé USB)	8	4.3.1. Installation du Dome	17
4.1.1. Utilisation du dongle	8	4.3.1.1 Matériel informatique.....	17
4.1.2. Informations sur la licence.....	8	4.3.1.2 Logiciel.....	17
4.1.3. Mise à jour de la licence dongle	9	4.3.2. Utilisation de la licence Dome.....	18
4.1.4. Problèmes connus.....	9	4.3.2.1 Enregistrement automatique	18
4.1.4.1 Message d'erreur "Licence dongle non trouvée	9	4.3.3. Problèmes connus.....	19
4.1.4.2 Message d'erreur du contrat de maintenance.....	9	4.3.3.1 Dépasser le nombre maximum d'utilisateurs.....	19
4.2. Licences Pointcarré CLOUD (avec connexion Internet)	10	4.3.3.2 Pointcarré n'affiche pas les licences Dome	19
4.2.1. Utilisation générale.....	10	<u>5 .Changement de méthode d'authentification de la licence</u>	<u>21</u>
4.2.2. Enregistrement de la licence.....	11	<u>6 .Autoriser le support à mettre à jour votre licence</u>	<u>22</u>
4.2.3. Création / saisie du mot de passe.....	11		
4.2.3.1 Enregistrement automatique	11		
4.2.4. Paramètres du pare-feu	12		
4.2.5. Enregistrer plusieurs licences sur une seule session informatique	13		
4.2.6. Problèmes et messages d'erreur possibles	13		

1 .Obtenir l'installateur de Pointcarré

VEUILLEZ CONSULTER NOTRE DOCUMENTATION LA PLUS RÉCENTE SUR LES "RECOMMANDATIONS MATÉRIEL ". Si vous ne l'avez pas, vous pouvez demander à l'équipe de Pointcarré de vous le fournir. Cela vous aidera à vous assurer que votre matériel sera entièrement compatible avec notre programme.

Pour installer le logiciel Pointcarré, vous avez besoin d'un " installateur " Pointcarré. Le programme d'installation de Pointcarré est disponible sur :

- **Site web de Pointcarré** (www.pointcarre.com)
- **Boîte d'installation de Pointcarré (envoyée par la Poste)**

1.1. Extrait du site web de Pointcarré

Le programme d'installation de Pointcarré se trouve dans la zone "Téléchargement" (voir ci-dessous). Pour accéder à cette zone, vous devez vous enregistrer avec votre numéro et votre code de licence. Voir l'illustration pour trouver votre numéro de licence et vos codes.

Après avoir saisi vos données de licence, le message suivant apparaît :

Welcome !
You are now authenticated on Pointcarre Web Site.

OK

Vous accédez ensuite à la zone de téléchargement. Choisissez le programme d'installation dont vous avez besoin en fonction de votre système d'exploitation (Macintosh OS & Microsoft Windows).

Download the files you need

Apple (inc) OSX*12 (Sierra) or higher

Microsoft Windows* 64bits: 81 /10 Family & Pro

Documentations

4000 Weaves library

ProWEAVE user Manual
ProWEAVE Manuel General

ProDESIGN user Manual
ProDESIGN Manuel

How to Install Pointcarre
Comment installer Pointcarré

Get connected to MyPointcarre

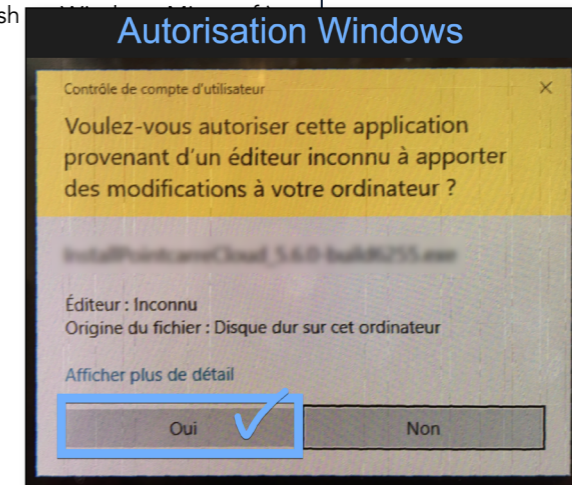
Direct link to MyPointcarre

2 .Installation de Pointcarré

Pour lancer l'installation du logiciel Pointcarré, faites un double clic sur l'icône du programme d'installation, ou faites un clic droit et choisissez l'entrée "Ouvrir".

Vous devrez probablement autoriser le programme d'installation à fonctionner sur votre système d'exploitation (Macintosh

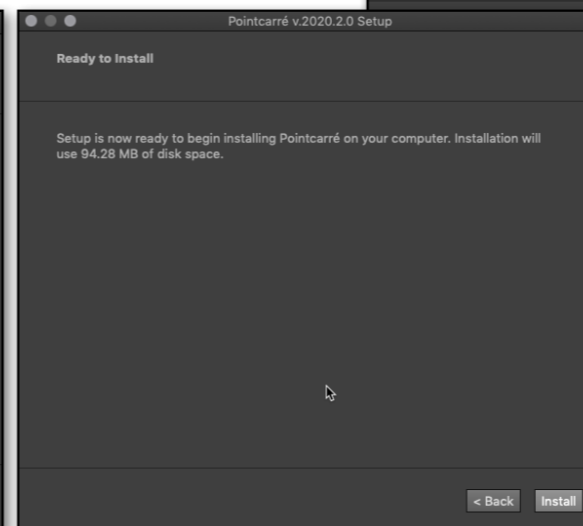
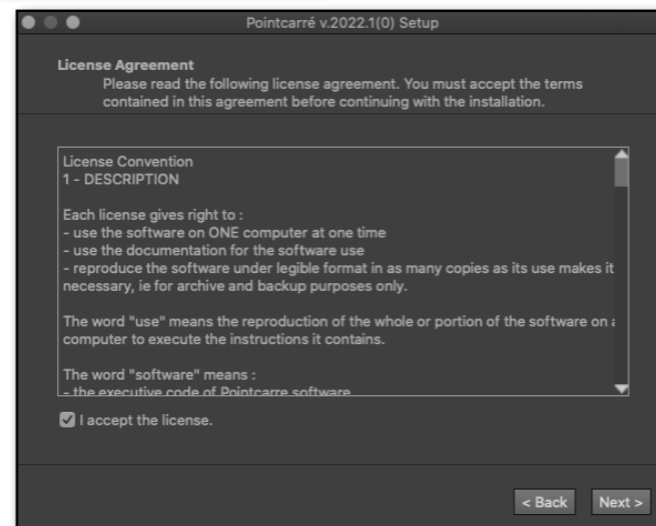
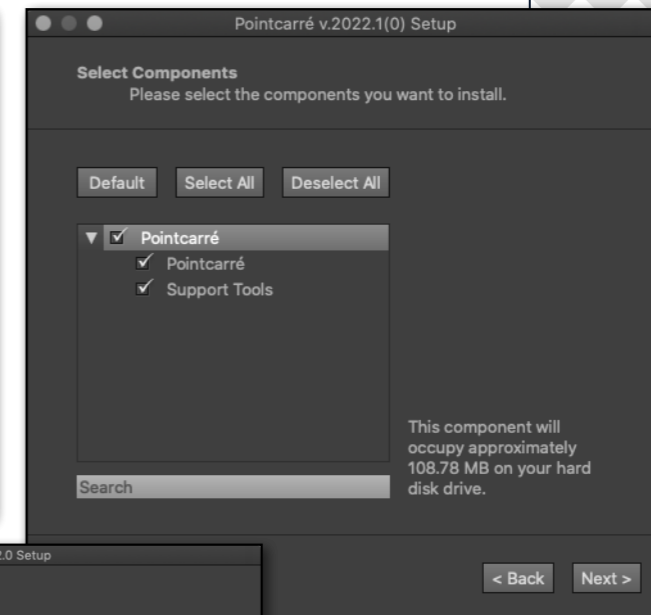
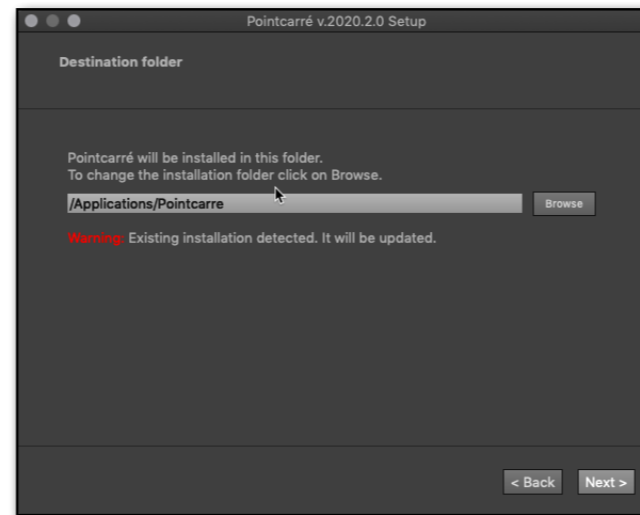
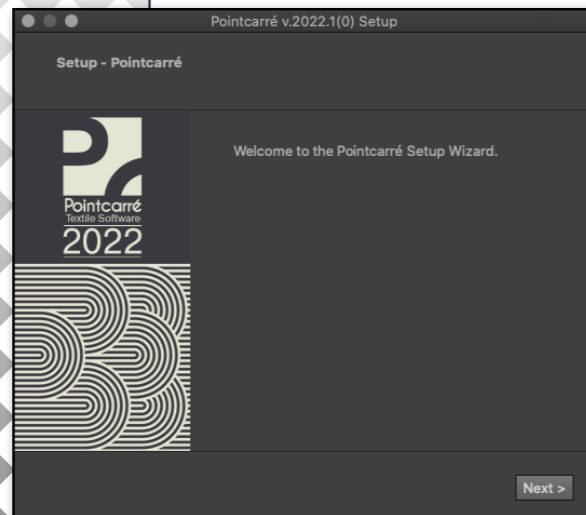
→ [Voir les illustrations de l'autorisation demandée sur les deux O.S. ...](#)



Dès que l'installeur est autorisé à s'exécuter, le dialogue de l'installeur apparaît. L'installation peut se poursuivre.

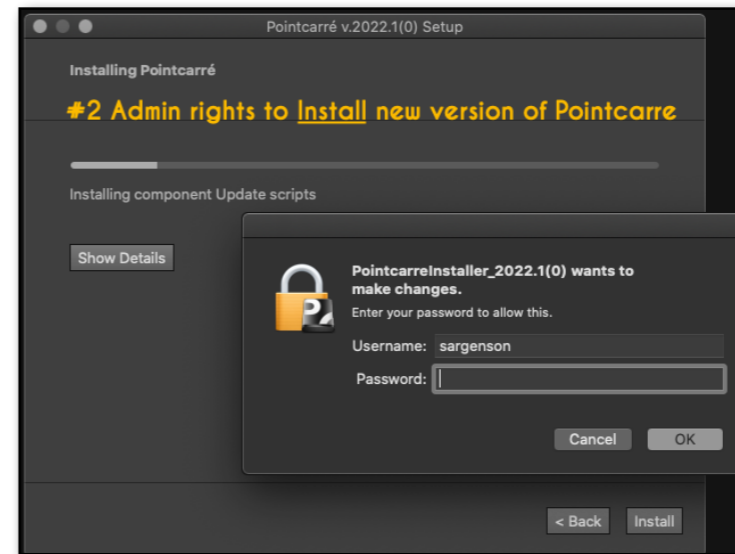
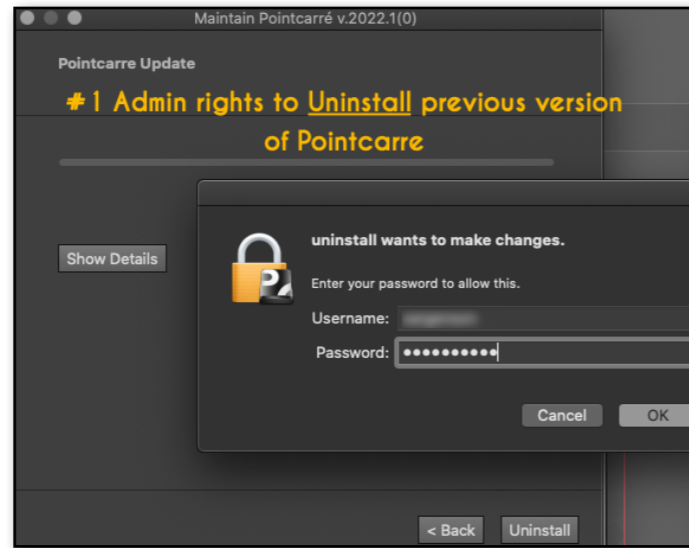
Dans la boîte de dialogue du programme d'installation, cliquez sur le bouton "SUIVANT" jusqu'à ce que vous ayez accepté la licence.

→ [Voir l'illustration de la boîte de dialogue d'installation...](#)



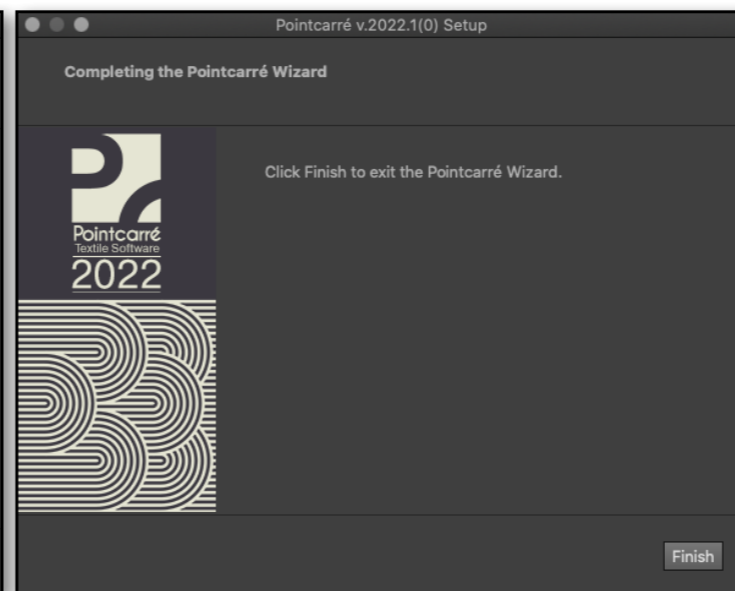
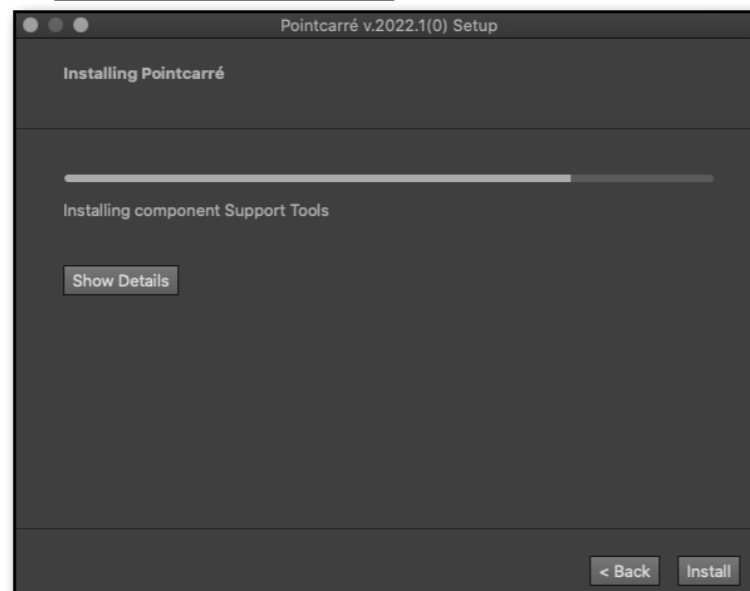
LES UTILISATEURS DE MACINTOSH AURONT BESOIN DU LOGIN ET DU MOT DE PASSE DE L'ADMINISTRATEUR POUR ALLER PLUS LOIN DANS L'INSTALLATION.

VOIR LE DIALOGUE CI-DESSOUS...



Cliquez ensuite sur le bouton "INSTALLER" pour finaliser le processus d'installation.

→ Voir l'illustration ci-dessous...



Une fois l'installation terminée (ce qui peut prendre plusieurs secondes), cliquez sur le bouton "TERMINER".

L'installation du logiciel Pointcarré se trouve dans les dossiers suivants :

- Pour MACINTOSH : `/Applications/Pointcarre`
- Pour WINDOWS : `C:\Program Files\Pointcarre`

LES RACCOURCIS DE L'APPLICATION SONT AUTOMATIQUÉMENT CRÉÉS SUR LE BUREAU DE L'ORDINATEUR.

3 .Installer les bibliothèques et les documentations

Lors du premier lancement du logiciel Pointcarré, le processus de finalisation de l'installation du programme est proposé, afin de procéder au téléchargement des éléments suivants :

- **Bibliothèques (fils, couleurs etc...)**
- **Documentations sur le logiciel**

CETTE BOÎTE DE DIALOGUE APPARAÎT UNIQUEMENT LORS DE LA PREMIÈRE EXÉCUTION DU PROGRAMME POINTCARRÉ SUR L'ORDINATEUR.

SI VOUS INTERROMPEZ LE TÉLÉCHARGEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, VOUS DEVREZ EFFECTUER UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE POUR POUVOIR LES TÉLÉCHARGER À NOUVEAU. CONTACTEZ POINTCARRÉ SUPPORT POUR OBTENIR DE L'AIDE

3.1. Choisir l'emplacement de l'installation

Vous pouvez modifier l'emplacement du dossier "Pointcarré Data" en cliquant sur le bouton "CHANGER".

Par défaut, ils seront installés dans le répertoire suivant : Utilisateur / Documents (ou Mes documents), dans un dossier nommé "Pointcarré Data".

Cliquez sur "OK" pour valider l'installation des bibliothèques et documentations.

L'ENREGISTREMENT PAR DÉFAUT DES ÉLÉMENTS SE FAIT DANS VOTRE DOSSIER "UTILISATEUR", LE SOUS DOSSIER "DOCUMENTS" OU "MES DOCUMENTS".

3.2. Choisir la source de téléchargement

Vous pouvez choisir la source du téléchargement et de l'enregistrement des bibliothèques et de la documentation.

Il existe 2 sources différentes :

- **Source externe : "Le Cloud Pointcarré"**

UNE CONNEXION INTERNET EST NÉCESSAIRE POUR UTILISER CETTE OPTION

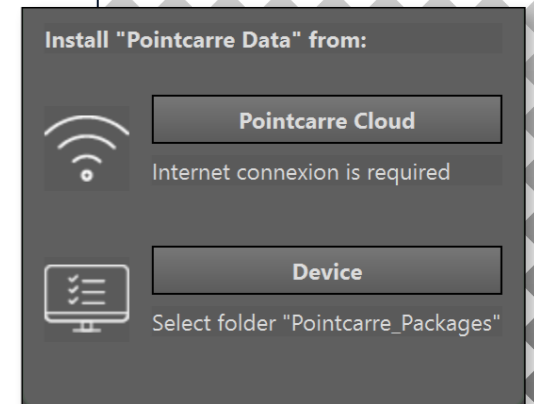
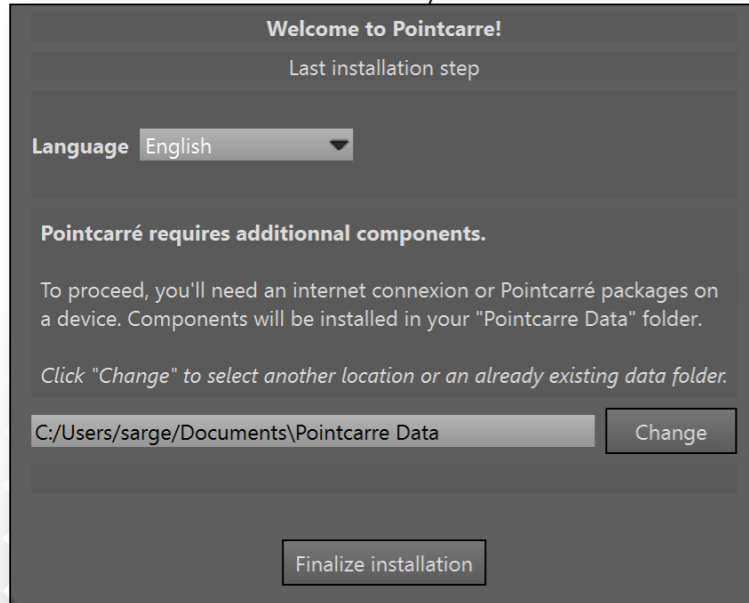
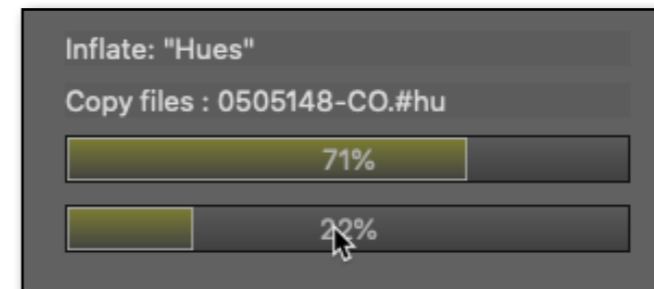
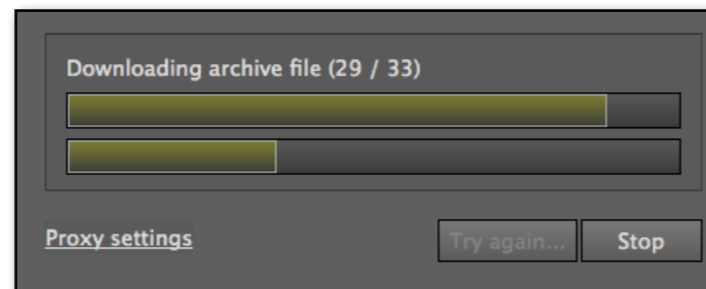
- **Source locale : «L'ordinateur».**

Cette option permet de choisir manuellement une source locale pour l'installation des bibliothèques et documentations de Pointcarré. Le dossier permettant cette installation depuis une source locale se nomme : "**Pointcarre_Package**" (disponible depuis un FULL INSTALLATEUR, à demander au support Pointcarré).

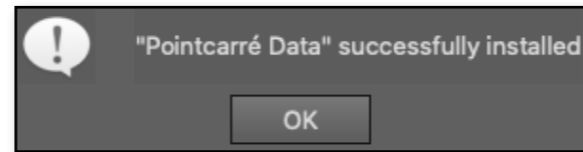
SI VOUS CLIQUEZ SUR ANNULER, CELA CRÉERA DES DOSSIERS VIDES POUR TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES DANS L'EMPLACEMENT AFFICHÉ. AUCUNE INSTALLATION NE SERA EFFECTUÉE.

3.3. Téléchargement et sauvegarde des bibliothèques et documentations

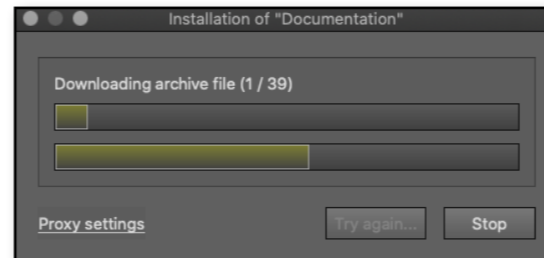
Le processus de téléchargement commence et la boîte de dialogue suivante apparaît, montrant la progression de l'installation de toutes les bibliothèques :



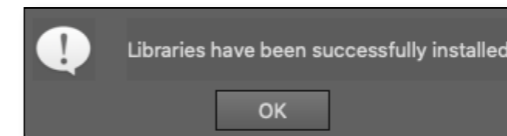
Lorsque le téléchargement et la sauvegarde des bibliothèques sont terminés, la boîte de dialogue suivante apparaît :
Cliquez sur OK pour passer à l'installation de la documentation. La boîte de dialogue suivante apparaît, montrant la progression des 6 documentations à installer :



**NOTEZ QUE DANS LE DIALOGUE DE PROGRESSION VOUS POUVEZ ARRÊTER L'INSTALLATION AVEC LE BOUTON "STOP".
POINTCARRÉ LANCERA ALORS LE PROCESSUS DE TÉLÉCHARGEMENT ET DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTATIONS. UNE NOUVELLE
BOÎTE DE DIALOGUE AVEC UNE BARRE DE PROGRESSION APPARAÎT :**

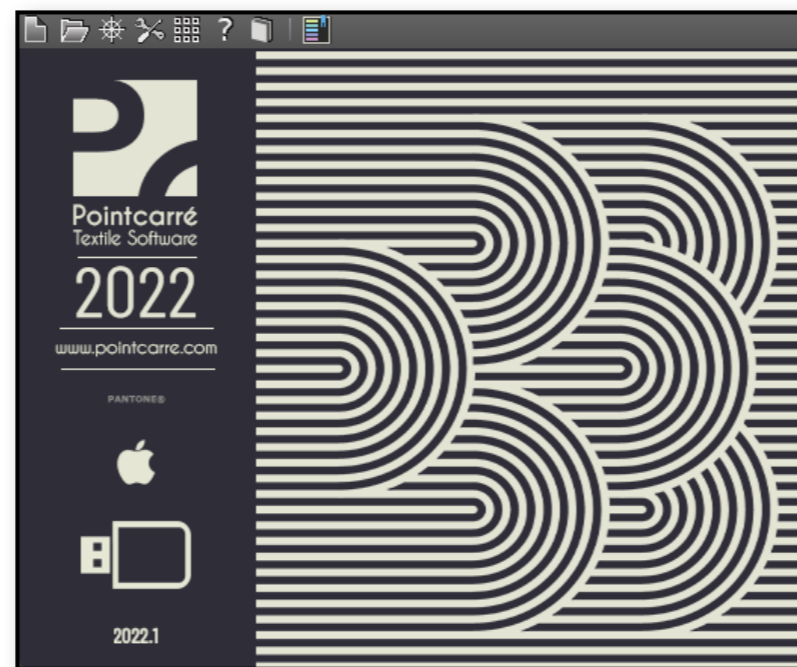


Tous les téléchargements sont terminés, lorsque le message suivant apparaît :



Ensuite, la fenêtre "d'Accueil" apparaît. Cette fenêtre change de look avec les différentes versions de Pointcarré, il est donc facile de l'identifier et d'en garder la trace.

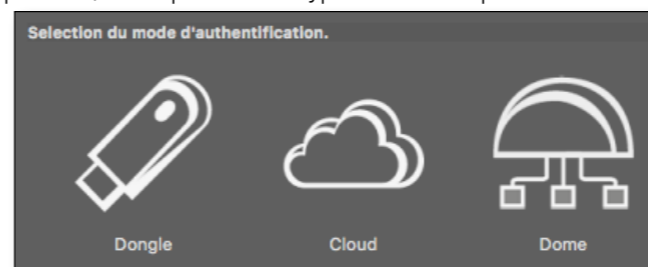
→ [Voir un exemple de la fenêtre d'accueil de Pointcarré 2022...](#)



4 .Choisir le type de licence

Au premier lancement, Pointcarré proposera 3 types d'authentification possible, correspondant au type de licence que vous avez acheté :

- Clé USB
- Cloud
- Dome



4.1. Licence Pointcarré DONGLE (clé USB)

L'authentification Pointcarré avec Dongle est un type de licence qui ne nécessite aucune connexion Internet. Bien qu'il soit nécessaire de garder le Dongle branché sur l'un des ports USB de l'ordinateur. Sur ce type de licence Pointcarré, le contenu de la licence lui-même est intégré dans le Dongle. Ce qui signifie que le Dongle EST la licence Pointcarré.

→ Voir l'exemple de Pointcarré "X-Light" Dongle sur le côté gauche... :



4.1.1. Utilisation du dongle

Pour utiliser le dongle USB de Pointcarré, il suffit de le brancher sur l'un des ports USB de votre ordinateur (évitiez si possible l'adaptateur USB), avant de lancer le programme. Le dongle Pointcarré existe également en type USB-C, si vous ne disposez pas d'un port USB classique sur votre ordinateur.

LORSQU'UN DONGLE POINTCARRÉ EST BRANCHÉ SUR L'ORDINATEUR, POINTCARRÉ L'UTILISE AUTOMATIQUÉMENT ET N'AFFICHE PAS LE CHOIX DU TYPE DE LICENCE. SI VOUS VOULEZ QUAND MÊME CHANGER LE TYPE DE LICENCE, ALLEZ DANS LE MENU AIDE/ "MODIFIER LA MÉTHODE D'AUTHENTIFICATION DE LA LICENCE".

Les anciens types de dongles Pointcarré tels que ceux de type "Safenet" ou "Sentinel" restent compatibles avec les versions les plus récentes de Pointcarré. Cependant, vous devrez peut-être installer, en plus de l'installation de Pointcarré, un pilote "Sentinel". Appelez l'assistance de Pointcarré pour obtenir de l'aide :

Pour l'Europe = +33 299 674 069)

Pour les États-Unis = +1 212-398-6680

→ Exemple de l'aspect des anciennes licences Pointcarré Dongle, sur le côté gauche...

Older key license types



4.1.2. Informations sur la licence

- **NUMÉRO DE CLÉ** : est le numéro de licence. C'est le même numéro avec 4 ou 5 chiffres affichés sur la clé USB.
- **DATE** : date de fin du contrat de maintenance.
- **CODE** : code à 8 chiffres. Ce code vous permettra de vous authentifier sur le site de Pointcarré, pour télécharger la dernière mise à jour de Pointcarré.

L'OPTION "TEMPORAIRE" EST COCHÉE POUR DES CAS PARTICULIERS COMME L'ENVOI DE LICENCE PAR COURRIER POSTAL, AFIN DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DES LICENCES QUE VOUS AVEZ ACHETÉES.

- **MISE A JOUR AUTOMATIQUE DE LA CLÉ** : démarrer la mise à jour de la licence après l'extension du contrat de maintenance (Une connexion Internet est nécessaire pour cette action).
- **FICHER...** : Utilisé pour effectuer une mise à jour manuelle, dans le cas où vous ne pouvez pas vous connecter à Internet.
- **VERROUILLER** : permet à l'utilisateur de bloquer l'utilisation d'une clé sur un ordinateur spécifique sécurisé avec un mot de passe. Ce mot de passe est créé et connu de vous seul.

UTILISEZ CETTE OPTION AVEC PRÉCAUTION. SI LE MOT DE PASSE EST PERDU, VOUS DEVREZ PEUT-ÊTRE REMPLACER VOTRE CLÉ DE LICENCE.

- **FICHER DE CODE D'EXPORTATION** : peut être utilisé en cas d'action de soutien de Pointcarré.

Key n° xxxx

Name

day month year

Code Temporaire

You can update your key manually OR:

4.1.3. Mise à jour de la licence dongle

Une mise à jour de la licence Pointcarré Dongle est généralement nécessaire après le renouvellement de votre contrat de maintenance (généralement le 1er janvier).

Dans d'autres cas, par exemple après l'envoi par courrier d'un dongle Pointcarré, il faudra procéder à une mise à jour du dongle (car il est codé comme temporaire, pour des raisons de sécurité). Dans les deux cas, l'équipe de Pointcarré enverra à votre bureau un message vous informant de la mise à jour de vos licences Dongle. Vous pouvez donc procéder à la mise à jour de 2 manières différentes :

- **MISE À JOUR AUTOMATIQUE : cette action nécessite une connexion Internet et sera essentiellement automatisée. Cliquez sur le bouton "Mise à jour automatique" pour continuer. Une fois la mise à jour terminée, Pointcarré se ferme. Vous devez le redémarrer.**
- **MISE À JOUR MANUELLE : Obtenez le message de Pointcarré relatif à la mise à jour de votre licence, pour avoir les détails. Vous devez modifier manuellement la date, et le CODE de 8 caractères. Peut-être aussi le statut "Temporaire".**

4.1.4. Problèmes connus

4.1.4.1 Message d'erreur "Licence dongle non trouvée"

Le message suivant signifie que le logiciel Pointcarré ne peut pas atteindre le dongle Pointcarré.

Cela peut être dû à plusieurs chose :

4.1.4.1.1 La licence Dongle n'est pas branchée

Pour résoudre ce problème, branchez la clé de licence DONGLE sur votre ordinateur et lancez Pointcarré.

4.1.4.1.2 Le Dongle n'est pas reconnu

Votre licence DONGLE est branchée, mais le message d'erreur suivant apparaît :

Pour résoudre ce problème...

- **Changez le port sur lequel la licence DONGLE est branchée (le port USB peut être endommagé)**
- **Essayez de faire fonctionner Pointcarré avec une autre licence DONGLE si vous le pouvez**
- **Vérifiez que vous avez installé le pilote de clé, si vous utilisez un ancien dongle de licence Pointcarré**

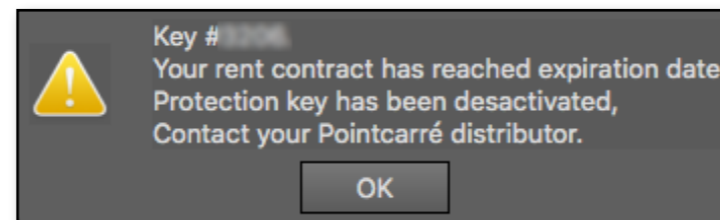
Voir §:

SI LE PROBLÈME PERSISTE, CONTACTEZ L'ÉQUIPE D'ASSISTANCE DE POINTCARRÉ : SUPPORT@POINTCARRE.COM

4.1.4.2 Message d'erreur du contrat de maintenance

Le message suivant peut apparaître lorsque la date de fin de "maintenance" a été atteinte.

Cela peut être dû à plusieurs chose :



- **La licence de la clé que vous utilisez vous a été envoyée récemment par courrier postal et a un statut "temporaire". Contactez l'équipe de Pointcarré pour confirmer la bonne réception de votre licence Dongle et obtenir les informations de mise à jour**

Voir §:

- **Vous utilisez une version de Pointcarré plus récente que la date d'expiration de votre contrat de maintenance. Si vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités qui s'offrent à vous, veuillez contacter l'équipe d'assistance de Pointcarré à l'adresse support@pointcarre.com**



4.2. Licences Pointcarré CLOUD (avec connexion Internet)

Les licences Pointcarré Cloud ne fonctionnent pas avec un Dongle USB, mais avec une connexion Internet sécurisée par une combinaison de 3 codes différents :

- **Nom d'utilisateur (Il y a un nom d'utilisateur par licence). Les noms d'utilisateur sont définis par le personnel de Pointcarré, mais peuvent être personnalisés ultérieurement grâce à la page "Mon Pointcarré".)**
- **Identifiant Société (Attribué à l'entreprise et commun à toutes les licences détenues par une entreprise)**
- **Mot de passe (personnalisé par l'utilisateur de la licence. Un mot de passe doit être défini pour chaque licence)**

Pour pouvoir vérifier la validité de ces codes, Pointcarré communiquera avec des serveurs sécurisés et dédiés de Pointcarré, par le biais d'Internet. Cela signifie qu'une connexion à nos domaines spécifiques est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de Pointcarré avec les licences Cloud.

Le domaine suivant doit être autorisé, pour permettre les connexions entrantes ET sortantes :

- <https://www.pointcarre.com> (adresses des serveurs : "nk1.pointcarre.com" et "nk2.pointcarre.com")
- **Le programme Pointcarré utilise les ports : 80 & 443 pour la connexion entrante et sortante aux serveurs de Pointcarré**

Une fois que la validité de ces codes est vérifiée sur notre serveur, le programme démarre.

Pendant son fonctionnement, Pointcarré envoie régulièrement un ping au serveur et attend un ping en retour.

CELA SIGNIFIE QUE LA CONNEXION INTERNET DOIT ÊTRE MAINTENUE À TOUT MOMENT PENDANT L'UTILISATION D'UNE LICENCE CLOUD.

4.2.1. Utilisation générale

Le programme Pointcarré peut être installé sur un nombre illimité d'ordinateurs, car la vérification de la licence est effectuée UNIQUEMENT au démarrage du programme Pointcarré. **Chaque licence Cloud (nom d'utilisateur) ne peut être utilisée que sur un maximum de 5 ordinateurs.**

CONNEXION À L'ORDINATEUR DÉSIGNE LA SESSION SPÉCIFIQUE OUVERTE SUR L'ORDINATEUR : LE DÉMARRAGE D'UN ORDINATEUR NÉCESSITE UN NOM D'UTILISATEUR ET UN MOT DE PASSE, CES DERNIERS DÉFINISSENT LA SESSION UTILISÉE.

Les **informations relatives à l'enregistrement du programme Pointcarré**, sont sauvegardées dans le "Home" de la session informatique.

Par exemple, si vous vous connectez à un ordinateur en tant que "Jean", l'ordinateur s'ouvre avec la session "Jean". Si Pointcarré est utilisé sur la session "Jean", les données relatives à son enregistrement sont sauvegardées dans :

- **Pour WINDOWS OS = C:\Utilisateurs\Jean\...**
- **Pour MACINTOSH OS = C:\Utilisateur\Jean\...**

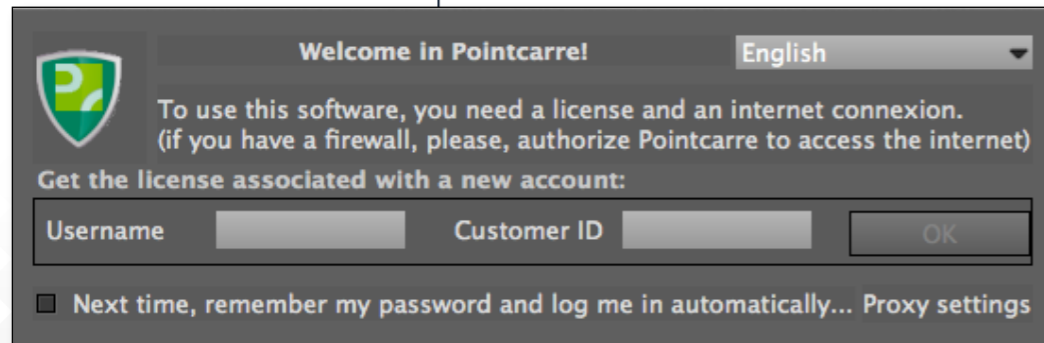
Cela signifie que chaque fois que la licence Pointcarré est installée sur une session informatique, elle utilise l'un des 5 jetons d'autorisation disponibles.

Si vous lancez Pointcarré lors d'une sixième session sur un ordinateur, une demande de procéder à la réinitialisation de l'autorisation de licence s'affichera.

Voir le chapitre § [«4.2.6.7 Dépassement du nombre de RE-INITIALISATION d'installations par an» à la page 16](#)

4.2.2. Enregistrement de la licence

La première fois que vous démarrez le programme Pointcarré et dès que l'option "CLOUD" est sélectionnée, il vous sera demandé de saisir les informations suivantes (mentionnées précédemment) :



- **Un nom d'utilisateur (qui sera unique pour chaque licence)**
- **Un identifiant Société (qui sera le même pour toutes les licences de la même entreprise)**

LES INFORMATIONS DE CONNEXION (NOM D'UTILISATEUR ET IDENTIFIANT DE LA SOCIÉTÉ), SONT TRANSMISES PAR L'ÉQUIPE DE POINTCARRÉ LORSQUE VOUS ACHETEZ NOTRE LOGICIEL.

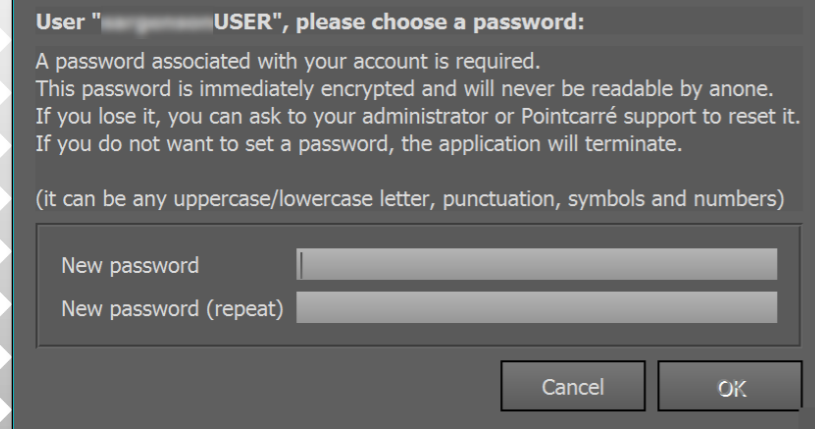
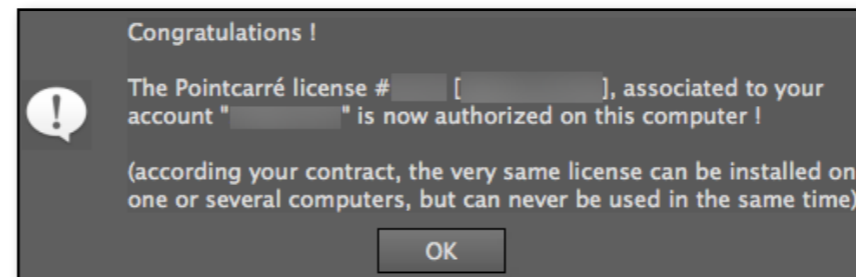
4.2.3. Création / saisie du mot de passe

Lors de la première utilisation d'une licence, la création d'un mot de passe est requise. Ce mot de passe n'est connu que de la personne qui le crée. La confidentialité de ce mot de passe garantit que vous avez le contrôle de son utilisation.

Lorsque vous utilisez la même licence sur plusieurs ordinateurs, il vous sera demandé de saisir le mot de passe défini lors de la première utilisation.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE RÉINITIALISER LE MOT DE PASSE D'UNE OU PLUSIEURS LICENCES, VOUS POUVEZ UTILISER VOTRE PAGE DÉDIÉE "MY POINTCARRÉ PAGE" OU CONTACTER L'ÉQUIPE DE SUPPORT DE POINTCARRÉ.

Une fois que vous avez fini de saisir la nouvelle licence, le message suivant apparaît et vous pouvez commencer à travailler avec Pointcarré :



4.2.3.1 Enregistrement automatique

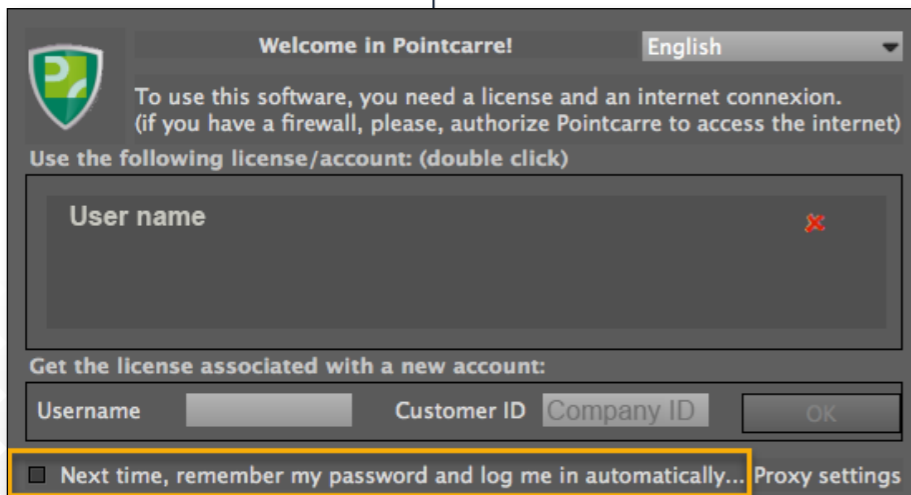
Si vous n'avez pas coché l'option "**Mémoriser mon mot de passe...**", lorsque vous avez enregistré les licences, le programme Pointcarré demandera à l'utilisateur de procéder aux actions suivantes :

- **Faites un DOUBLE-CLIC SUR LA LICENCE que vous souhaitez utiliser, dans la liste des licences visibles**
- **Enregistrez le mot de passe précédemment défini**

L'option "**Mémoriser mon mot de passe...**" est disponible à 2 endroits différents :

- **Dialogue sur l'enregistrement des licences**
- **Préférences du compte Pointcarré (menu ÉDITION)**

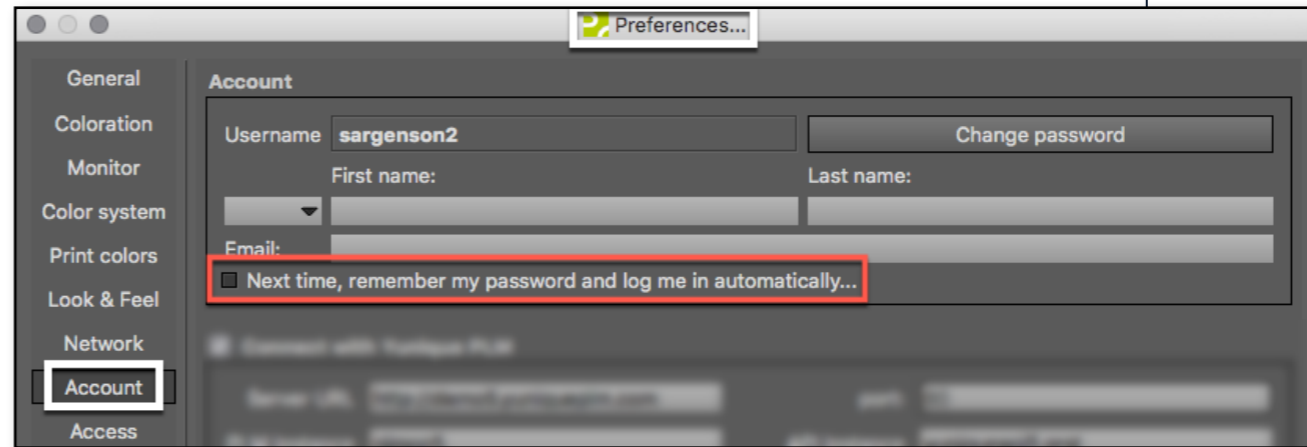
→ Dialogue d'enregistrement de la licence :



Lorsque l'option " **La prochaine fois, mémorisez mon mot de passe et connectez-moi automatiquement...** ", les données d'enregistrement sont sauvegardées.

Pointcarré commencera automatiquement à utiliser la licence (nom d'utilisateur) que vous utilisiez lors de la sauvegarde des informations d'enregistrement (le mot de passe ne sera plus requis).

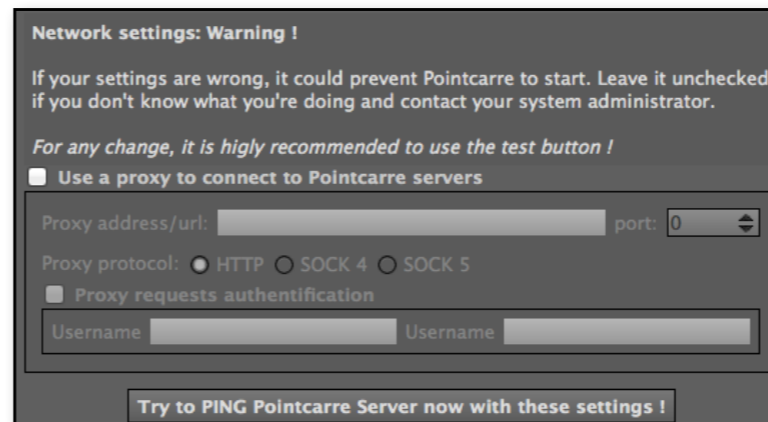
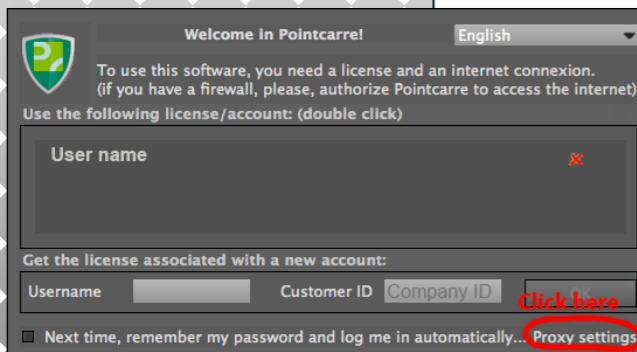
→ Boîte de dialogue des préférences du compte Pointcarré ...



Voir le chapitre suivant «4.2.5. Enregistrer plusieurs licences sur une seule session informatique» à la page 13, si vous souhaitez enregistrer plusieurs licences sur un seul ordinateur.

4.2.4. Paramètres du pare-feu

Si votre entreprise utilise un "Pare-feu" pour protéger la connexion à Internet, il sera nécessaire de définir des informations "Proxy" pour permettre au programme Pointcarré d'utiliser la connexion Internet. Cette autorisation est appelée données "PROXY". Pour accéder aux "paramètres du proxy", cliquez sur le texte "paramètres du proxy" situé en bas à droite de la boîte de dialogue d'enregistrement de la licence :



TESTEZ VOS PARAMÈTRES DE PROXY EN CLIQUANT SUR LE BOUTON SUIVANT "TENTER DE CONTACTER LE SERVEUR POINTCARRÉ AVEC CETTE CONFIGURATION!!"

EN GÉNÉRAL, CES PARAMÈTRES SONT SAISIS PAR VOTRE SPÉCIALISTE INTERNET (RESPONSABLE INFORMATIQUE PAR EXEMPLE) OU VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS.

→ Si les paramètres PROXY ne sont pas suffisants pour permettre au programme Pointcarré d'accéder au domaine Pointcarré, vous devez contacter le fournisseur d'accès Internet pour demander que le domaine Pointcarré(<https://www.pointcarre.com>) soit accessible par les **ports 80 et 443** (connexion entrante et sortante). Le fournisseur de sécurité Internet gère généralement une "LISTE BLANCHE" de domaines qui sont accessibles. Si votre contrat de sécurité Internet ne l'autorise pas, contactez l'équipe Pointcarré pour obtenir de l'aide.

4.2.5. Enregistrer plusieurs licences sur une seule session informatique

Il est possible d'installer plusieurs licences sur une seule session informatique. Pour ce faire, vous devez :

ASSUREZ-VOUS QUE VOUS N'AVEZ PAS COCHÉ L'OPTION "MÉMORISER LES INFORMATIONS DE LA LICENCE", SINON VOUS N'AUREZ PAS ACCÈS À LA BOÎTE DE DIALOGUE D'ENREGISTREMENT.

- Ensuite, fermez et redémarrez le programme Pointcarré, pour ajouter un nouvel utilisateur dans la boîte de dialogue d'enregistrement.
- Procédez comme décrit précédemment lors de l'enregistrement d'une seule licence.

Ce processus doit être répété pour chaque nouvel utilisateur que vous souhaitez ajouter sur l'ordinateur.

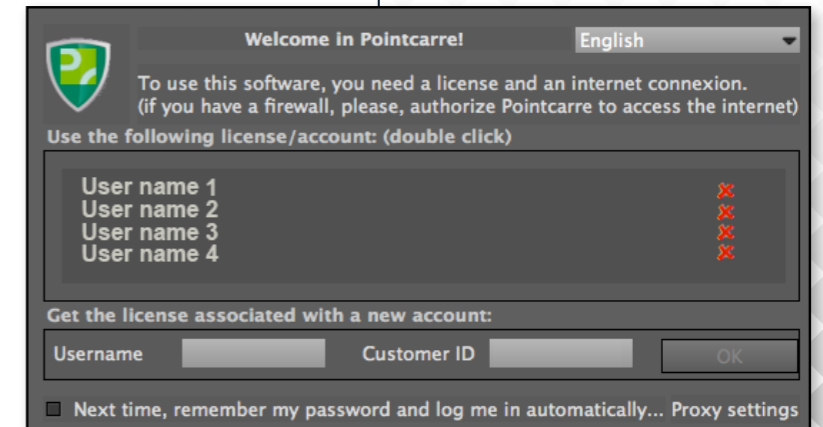
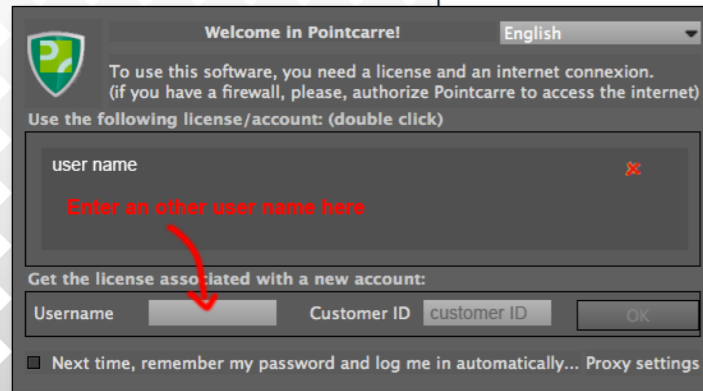
Il est possible d'enregistrer toutes ou certaines de vos licences sur la session d'un ordinateur.

→ Voir une illustration de plusieurs licences disponibles sur une seule session d'ordinateur :

Pour utiliser une licence, **double-cliquez sur le "nom d'utilisateur"** que vous souhaitez utiliser, dans la liste des licences.

UNE SEULE PERSONNE PEUT UTILISER UNE LICENCE À LA FOIS. SI UNE AUTRE PERSONNE UTILISE LA MÊME LICENCE SUR UNE AUTRE SESSION D'ORDINATEUR, UN MESSAGE D'ERREUR APPARAÎTRA (VOIR CHAPITRE § «4.2.6.3 Utilisation simultanée de la même licence» à la page 15).

Pour supprimer une autorisation d'utilisation de licence sur une session informatique, cliquez sur la **CROIX ROUGE** située à droite de chaque licence...

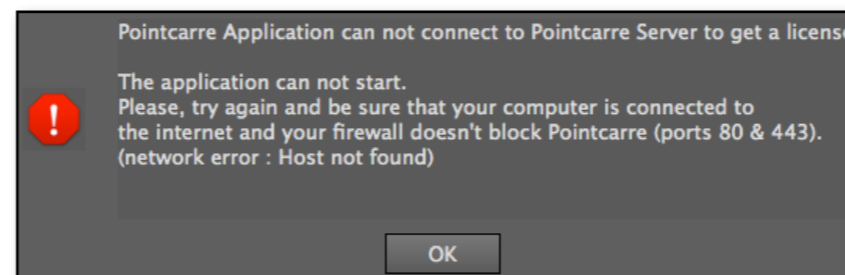


4.2.6. Problèmes et messages d'erreur possibles

4.2.6.1 La connexion Internet s'arrête

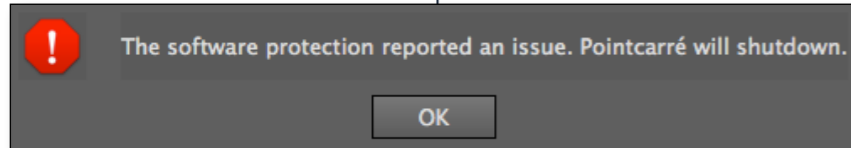
4.2.6.1.1 Au démarrage de Pointcarré...

Si le programme Pointcarré affiche le message suivant au démarrage, cela signifie qu'il ne peut pas accéder à Internet pour vérifier la validité de la licence Cloud :



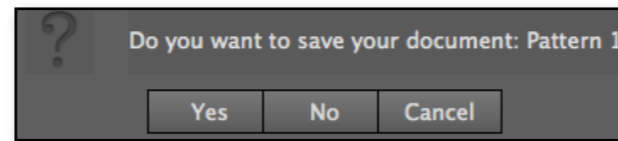
4.2.6.1.2 En dirigeant Pointcarré...

Si vous obtenez le message suivant, cela signifie que votre connexion à Internet **s'est complètement fermée**, ou qu'elle a subi une **interruption de plus de 2,30 minutes**.



Lorsque ce message apparaît, il n'y a qu'un seul choix possible, celui de fermer le programme. Avant de quitter, le programme Pointcarré vous proposera de sauvegarder TOUS les documents ouverts.

→ Dialogue proposant de sauvegarder...

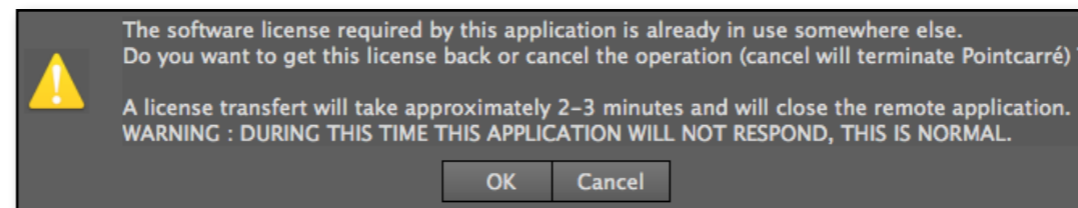


-> Rétablir la connexion Internet sur votre ordinateur :

- **Vérifiez que le câble Ethernet est correctement branché sur votre ordinateur**
- **Vérifiez la connexion Internet elle-même : démarrez votre programme de navigation Internet (Safari - Internet Explorer - Firefox... etc) et allez à l'adresse du site de Pointcarré, par exemple. Si vous pouvez accéder à notre site web, cela signifie que votre connexion est rétablie.**

ATTENTION, IL EST IMPORTANT DE TESTER AVEC UNE ADRESSE DE SITE WEB COMPLÈTE, CAR CERTAINES PAGES WEB RESTENT STOCKÉES (MÊME SI VOUS N'ÊTES PAS CONNECTÉ À INTERNET) DANS VOTRE PROGRAMME DE NAVIGATION INTERNET (TEL QUE WWW.GOOGLE.COM).

Une fois la connexion Internet rétablie, il se peut que le message suivant apparaisse lorsque vous lancez Pointcarré :

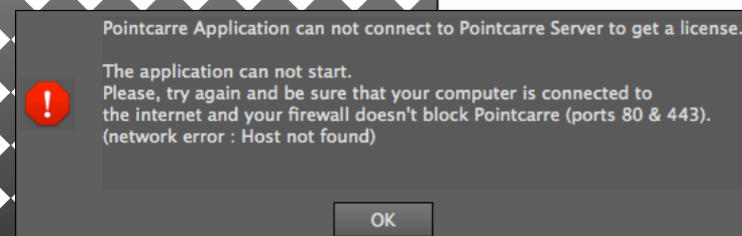


Cliquez sur le bouton "ANNULER" pour éviter le transfert de l'autorisation de licence. Et attendez 5 minutes avant de relancer Pointcarré.

SI VOUS RENCONTREZ TOUJOURS UN ÉCHEC DE CONNEXION AVEC LE PROGRAMME POINTCARRÉ, VÉRIFIEZ LE CHAPITRE § SUIVANT «4.2.6.2 Connexion Internet bloquée» à la page 14

4.2.6.2 Connexion Internet bloquée

Si vous êtes correctement connecté à Internet mais que vous obtenez le message d'erreur suivant : (même message que Internet arrêté)



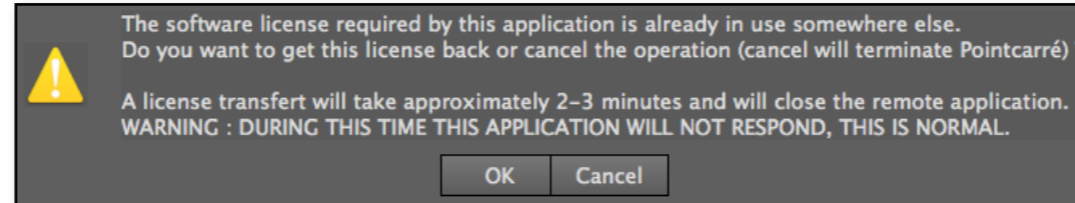
Si Pointcarré affiche ce message après avoir vérifié avec succès votre connexion Internet...

- **Vérifiez que le câble Ethernet est correctement branché sur votre ordinateur**
- **Vérifiez la connexion Internet elle-même : démarrez votre programme de navigation Internet (Safari - Internet Explorer - Firefox... etc) et allez à l'adresse du site de Pointcarré, par exemple. Si vous pouvez accéder à notre site web, cela signifie que votre connexion est rétablie.**

...Cela signifie que le programme Pointcarré est spécifiquement bloqué lorsqu'il tente d'accéder à Internet. Veuillez consulter le chapitre sur : «4.2.4. Paramètres du pare-feu» à la page 12".

4.2.6.3 Utilisation simultanée de la même licence

Si vous utilisez une licence déjà utilisée par une autre personne, le message suivant apparaît **pour proposer un TRANSFERT de licence** :



2 choix sont possibles :

- **ANNULER** Annuler l'utilisation de la licence sélectionnée et fermer Pointcarré
- **OK** : Envoyer une demande d'utilisation de transfert de licence, à l'autre utilisateur de la licence. Pointcarré se fige jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse à la demande envoyée, ou 3 minutes maximum si aucune réponse n'est fournie.

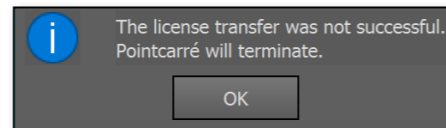
4.2.6.4 Demande de transfert de licence envoyée...

L'utilisateur actuel de la licence voit le dialogue suivante

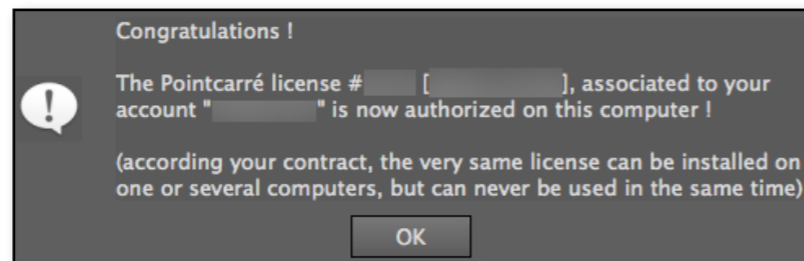
→ Voir l'illustration d'une demande de transfert d'utilisation de licence sur le côté droit...

2 choix possibles pour l'autre utilisateur :

- **Refuser le transfert**: l'utilisateur qui tente d'ouvrir la même licence recevra une réponse négative à sa demande de transfert, et Pointcarré se fermera pour lui.



- **Acceptez le transfert et terminez cette application** : le nouvel utilisateur reçoit une réponse positive et est autorisé à démarrer Pointcarré. L'ancien utilisateur pourra sauvegarder les documents ouverts avant la fermeture de Pointcarré.



LE DIALOGUE DE DEMANDE DE TRANSFERT DE LICENCE SERA OUVERT PENDANT 1 MINUTE ET SE FERMERA SI AUCUN CHOIX N'EST EFFECTUÉ

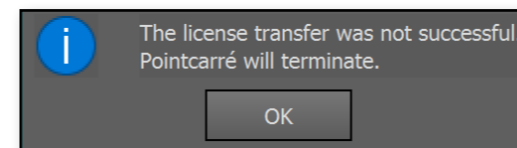
L'autre utilisateur devra entrer le mot de passe de la licence pour terminer le transfert de la licence.

4.2.6.5 Signaler un abus

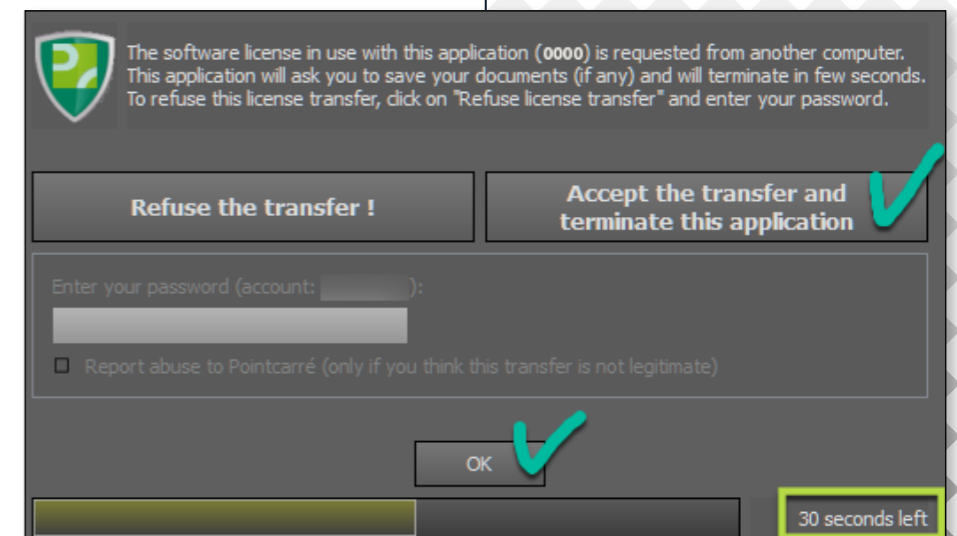
Il est possible de signaler un abus, si après avoir reçu une demande de transfert de licence vous pensez qu'elle provient d'une personne indésirable.

- **Choisissez l'option** : "Refuser le transfert de la licence", puis valider ce refus en saisissant le mot de passe associé à la licence.

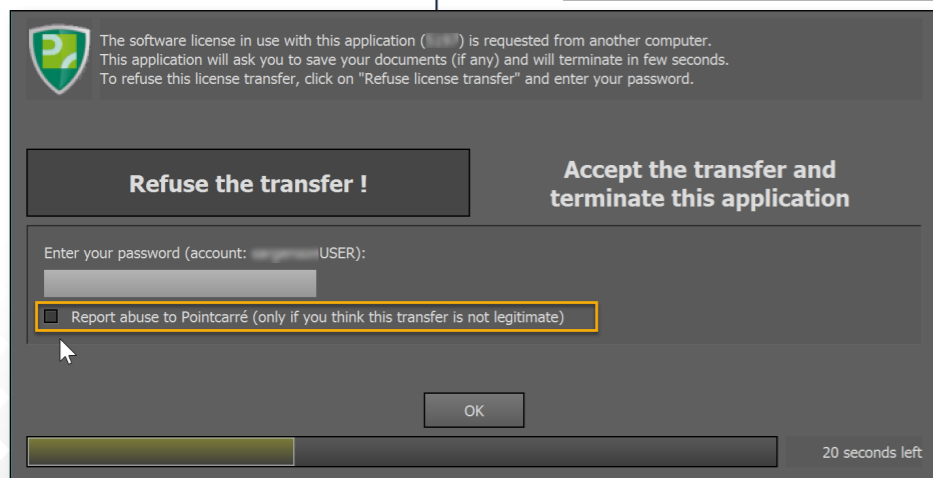
→ Message affiché au demandeur de transfert de licence...



- **Cochez la case "Signaler un abus à Pointcarré"** si vous pensez que cela est approprié à votre situation. Un membre de l'équipe Pointcarré vous contactera pour vous aider à résoudre ce problème :



→ Sur l'ordinateur qui demande le transfert de licence, le message suivant s'affiche...

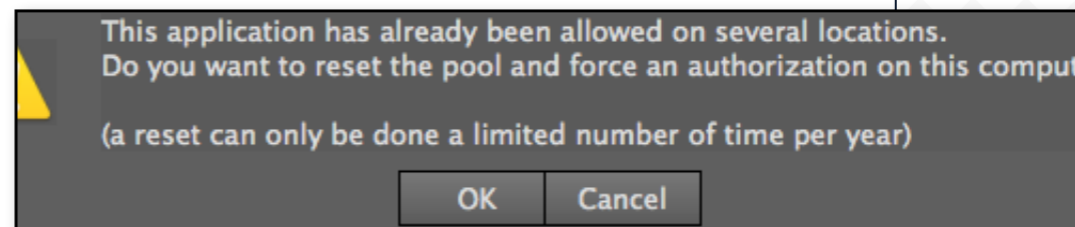


LE MOT DE PASSE DE LA LICENCE SERA NÉCESSAIRE POUR PROCÉDER AU REFUS DE TRANSFERT ET AU SIGNALEMENT DES ABUS

4.2.6.6 L'installation de la licence dépasse le nombre de sessions d'ordinateurs autorisées

Chaque licence CLOUD dispose d'une quantité limitée d'autorisation d'exécution (le paramètre par défaut est de 5 ordinateurs/ sessions autorisés pour chaque licence).

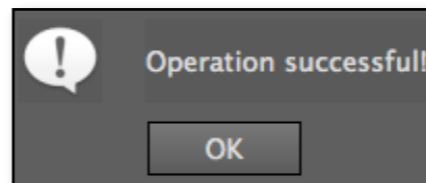
Si vous dépassez ce nombre, le message suivant apparaît, ce qui signifie que vous essayez d'exécuter Pointcarré sur la sixième session d'ordinateur, ce qui n'est pas autorisé :



2 choix possibles :

- Cliquez sur "ANNULER"... Vous annulez l'action de réinitialisation de l'autorisation de licence.
- Cliquez sur "OK"... Vous forcez Pointcarré à réinitialiser toutes les autorisations de session d'ordinateur pour ces licences, afin de pouvoir autoriser la session d'ordinateur actuelle à exécuter Pointcarré. Il obligera également toutes les personnes utilisant cette licence à autoriser à nouveau Pointcarré sur leurs sessions informatiques.

Le message suivant apparaît, comme lorsque vous autorisez une licence Cloud pour la première fois sur une session d'ordinateur .

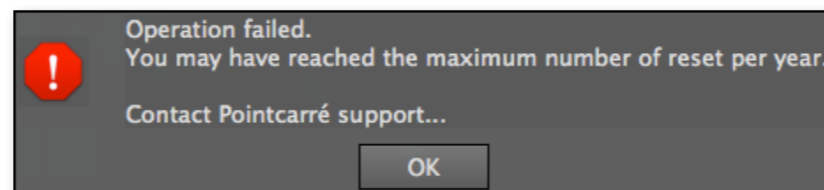


ATTENTION, IL Y A UN NOMBRE LIMITÉ DE RE-INITIALISER POSSIBLE POUR TOUTES LES LICENCES D'UN COMPTE D'ENTREPRISE

(LE NOMBRE MAXIMUM DE RÉINITIALISATIONS PAR AN EST DE 4)

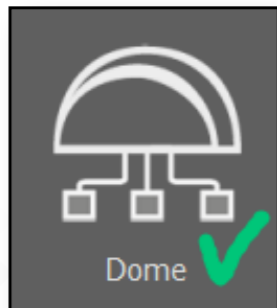
4.2.6.7 Dépassement du nombre de RE-INITIALISATION d'installations par an

Si le message suivant apparaît, cela signifie que Pointcarré a essayé de fonctionner sur plus de 5 sessions d'ordinateur, plus de 4 fois l'année en cours, ce qui n'est pas autorisé.



Ces limites sont prévues pour garantir que la société qui a acheté le logiciel soit la seule à l'utiliser. Si vous avez besoin d'aide, contactez l'équipe de Pointcarré à :

- support@pointcarre.com... pour la France et l'Europe
- sgreenberg@pointcarre.com ... pour les Amériques



4.3. Licences DOME de Pointcarré

Le **Dome** est un dispositif qui peut contenir 5 types de licences différentes (mais beaucoup plus d'utilisateurs). Le type de licence détermine l'accès aux différentes parties du logiciel Pointcarré (licence Color Sep pour l'impression textile et licence Jacquard pour la conception et le tissage de tissus de type Jacquard).

Les licences contenues dans le Dome sont accessibles à un nombre défini d'utilisateurs, le nombre total d'utilisateurs peut aller jusqu'à 150. Il est particulièrement adapté aux entreprises qui doivent déployer un grand nombre de licences de logiciels dans leurs bureaux, ou aux écoles.

CET APPAREIL EST ENTièrement CONFIGURÉ PAR LA SOCIÉTÉ POINTCARRÉ SARL, SELON LES DÉTAILS DE VOS ACHATS.

SEUL LE NOMBRE D'UTILISATEURS REFLÈTE LE NOMBRE DE LICENCES ACHETÉES

4.3.1. Installation du Dome

Le Dome n'est pas accessible depuis l'Internet. Il est configuré pour être accessible UNIQUEMENT depuis vos réseaux internes.

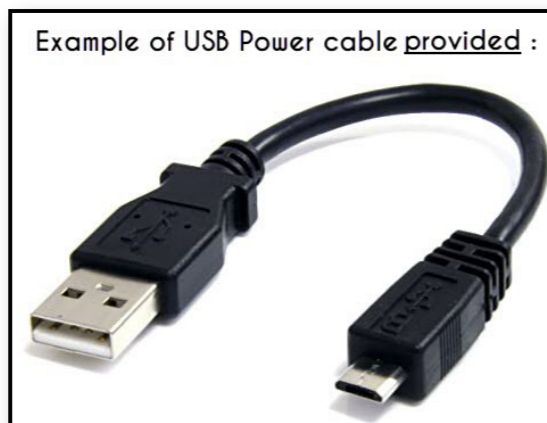
Le Dome est configuré pour être accessible uniquement par le réseau domestique auquel il sera connecté. Vous devez connecter le Dome à votre réseau actuel avec un câble Ethernet.

La connexion au réseau doit se faire par le biais d'une adresse IP (attribuée automatiquement par votre réseau ou à attribuer manuellement par vous, selon votre gestion des adresses IP)... exactement comme pour l'installation d'une imprimante. **Le réseau sur lequel le Dome est installé doit être accessible à tous les postes de travail qui utiliseront le programme Pointcarré.**

4.3.1.1 Matériel informatique

Le dispositif Dome sera fourni avec un **CÂBLE D'ALIMENTATION USB**. Vous pouvez connecter le Dome directement à un ordinateur en l'utilisant comme source d'alimentation. Ou bien achetez un adaptateur s'adaptant aux **installations électriques du pays d'accueil**, pour le brancher directement sur l'électricité générale.

→ Voir un exemple du câble d'alimentation USB fourni...



Pour connecter le Dome à votre réseau actuel, un câble Ethernet sera également nécessaire :

LA CONNEXION AU RÉSEAU DOIT SE FAIRE PAR LE BIAIS D'UN EMPLACEMENT (ADRESSE IP) QUI PEUT ÊTRE ATTEINT PAR TOUTES LES STATIONS DE TRAVAIL QUI UTILISERONT LE PROGRAMME POINTCARRÉ, SINON POINTCARRÉ NE SERA PAS EN MESURE DE PROPOSER L'UTILISATION D'UNE DES LICENCES DOME.

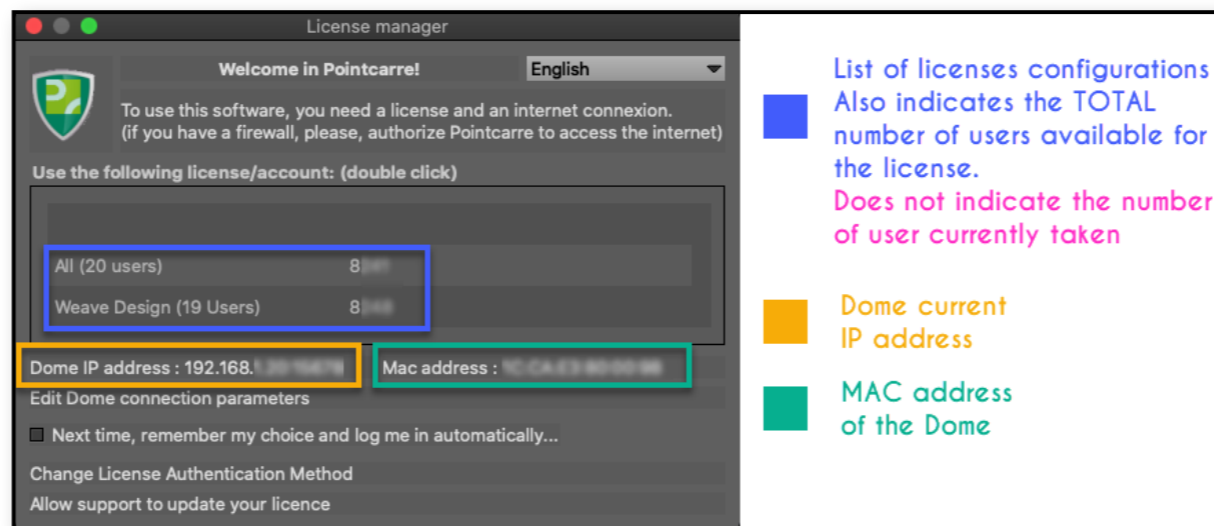
4.3.1.2 Logiciel

Pour accéder aux licences Dome, Pointcarré doit être installé ainsi que les bibliothèques Pointcarré.

Lancez le programme Pointcarré et choisissez le type de licence "DOME".

Le contenu du Dome (configurations des licences et nombre d'utilisateurs) sera défini par la société Pointcarré en fonction des détails de votre achat. **Afin de fournir un accès convivial aux licences Dome, l'interface d'accès aux licences Dome affichera UNIQUEMENT les types de licences (et non les utilisateurs).**

→ Exemple d'un dialogue d'accès aux licences Dome...



- L'adresse IP attribuée au Dome dépend entièrement des paramètres du réseau local, elle n'est pas définie par le Dome lui-même.
- L'emplacement du Dome nécessite qu'il soit accessible par tous les postes de travail possibles de Pointcarré (comme une imprimante par exemple).

C'EST POURQUOI NOUS RECOMMANDONS QUE LE DOME SOIT INSTALLÉ PAR UN INFORMATICIEN OU AU MOINS UNE PERSONNE FAMILIÈRE AVEC LA GESTION DU RÉSEAU LOCAL.

4.3.2. Utilisation de la licence Dome

Après avoir choisi le DOME comme type d'authentification de la licence, la boîte de dialogue d'accès aux licences Dome apparaît. Il affiche une liste de configuration des licences. **Il ne répertorie pas TOUTES les licences achetées.**

Par exemple, si vous achetez **2 types de licences** (une pour la création de jacquards et une autre pour la création de tissus ratières), pour un **total de 50 utilisateurs**. La liste des licences Dome affichera 2 licences :

- Jacquard (25 utilisateur)
- Dobby (25 utilisateurs)

Bien entendu, l'attribution des utilisateurs à un type de licence spécifique est entièrement liée à la facture d'achat du logiciel. Dans notre exemple, le client a acheté 25 licences Jacquard et 25 licences Dobby.

→ Voir un exemple de dialogue d'accès aux licences Dome... :

Dans cet exemple, le Dome contient un total de 39 utilisateurs, 20 utilisateurs alloués à une licence complète (All) de Pointcarré (contenant tous les modules Pointcarré), et 19 utilisateurs alloués à la licence Weave Design.

Ce qui signifie également que 20 personnes peuvent utiliser la licence complète en même temps.

Et 19 personnes peuvent utiliser la licence Weave Design en même temps.

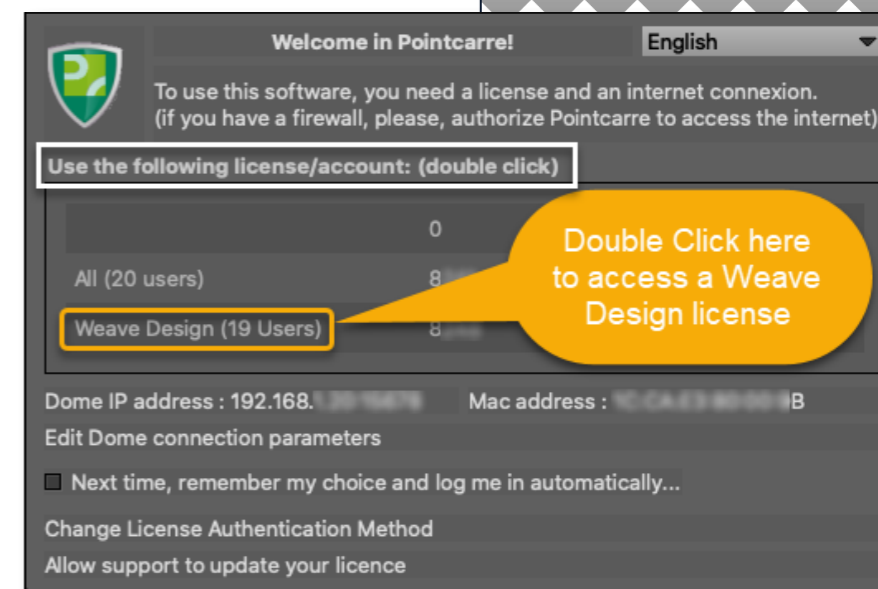
- **DOUBLE-CLIQUEZ sur l'une des licences listées pour finaliser l'ouverture de Pointcarré Software.**

4.3.2.1 Enregistrement automatique

Les utilisateurs peuvent éviter de choisir la licence dans la boîte de dialogue, s'ils utilisent toujours le même type de licence. Ils peuvent cocher l'option :

- **"La prochaine fois, mémorisez mon choix et connectez-moi automatiquement..."**

-> Voir le chapitre suivant § «4.2.3.1 Enregistrement automatique» à la page 11, pour plus de détails.

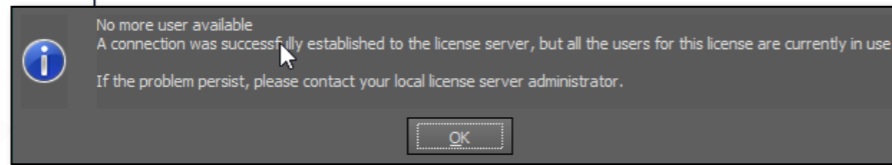


4.3.3. Problèmes connus

4.3.3.1 Dépasser le nombre maximum d'utilisateurs

Le message suivant apparaît lorsque TOUS les utilisateurs de la licence que vous essayez d'ouvrir, sont déjà en court d'utilisation. Le seul moyen d'accéder à cette licence particulière est d'attendre que l'un de ses utilisateurs actuels ferme le programme Pointcarré.

→ Exemple de message d'avertissement "Le nombre maximum d'utilisateurs a été atteint"...



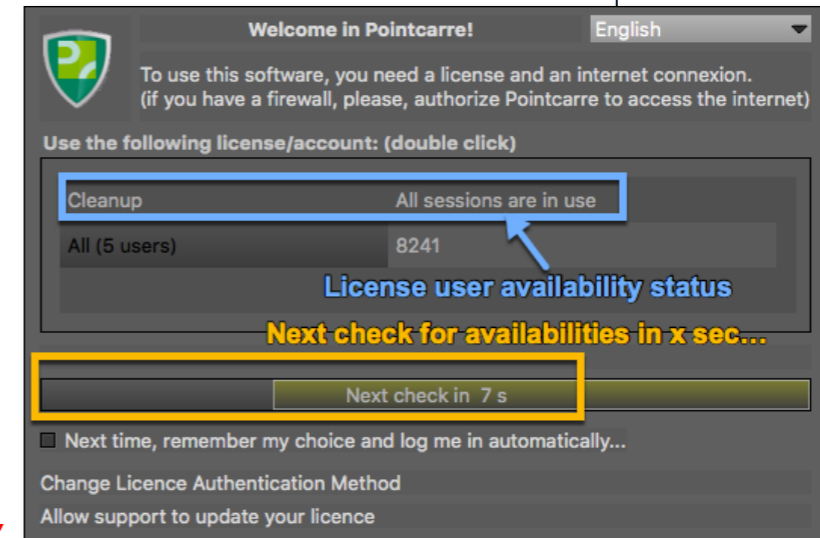
Dès que vous cliquez sur OK, Pointcarré affiche la boîte de dialogue d'accès aux licences Dome avec des informations supplémentaires sur l'état de la licence essayée. Il reste également ouvert pour **vérifier régulièrement** l'état des licences afin de **l'ouvrir dès que l'un des utilisateurs actuels en ferme une**.

Lorsque la licence a démarré, vous pouvez utiliser le programme normalement.

Tant que le programme fonctionne, vous prenez l'un des utilisateurs disponibles de la licence sélectionnée.

Dès que vous fermez le programme Pointcarré, vous libérez l'un des utilisateurs disponibles pour la licence sélectionnée.

POINTCARRÉ N'AFFICHE AUCUN MESSAGE AUX UTILISATEURS ACTUELS DE LA LICENCE, POUR LEUR DEMANDER DE FERMER LE PROGRAMME.



4.3.3.2 Pointcarré n'affiche pas les licences Dome

Lorsque la boîte de dialogue d'accès aux licences Dome s'affiche comme indiqué ci-dessous, cela signifie que le poste de travail sur lequel vous utilisez Pointcarré est incapable d'atteindre l'adresse Dome :

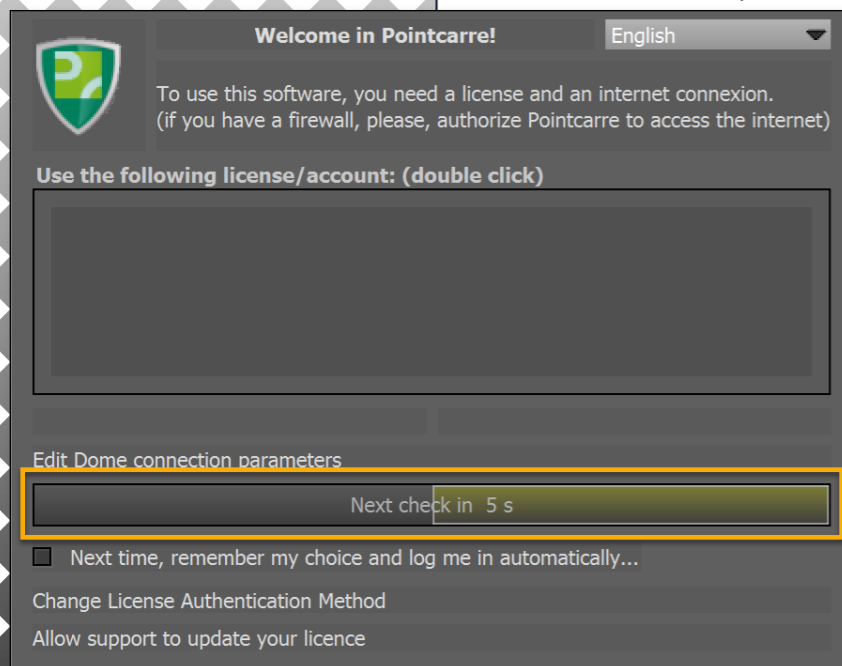
Pointcarré vérifiera régulièrement si le Dome peut être atteint, au cas où ce ne serait qu'une question de temps.

-> Si, après plusieurs vérifications, l'adresse du Dome ne peut être atteinte, vous devez effectuer la procédure suivante :

- **Vérifiez que le Dome est correctement branché à une source d'alimentation (une lumière verte doit être visible sur la zone noire située sous le Dome)**
- **Vérifiez que le Dome est correctement branché avec le câble Ethernet**
- **Vérifiez si vous pouvez trouver l'adresse IP attribuée au Dome par le réseau**

-> ... Si vous ne trouvez pas l'adresse IP du Dome :

- **Changez le câble Ethernet**
- **Branchez le Dome directement sur un ordinateur (afin de pouvoir accéder facilement à l'adresse IP qui lui a été attribuée)**
- **Assurez-vous que votre réseau autorise la connexion d'une nouvelle adresse MAC**



Si le Dome a une adresse IP visible mais ne peut toujours pas être atteint par Pointcarré, cliquez sur "**Editer les paramètres de connexion du Dome**" pour configurer manuellement l'adresse IP et le numéro de port, et testez un PING.
→ [Voir l'illustration du dialogue permettant d'éditer manuellement l'adresse IP..](#)

Use the following license/account: (double click)

Edit Dome connection parameters

Next check in 5 s

Next time, remember my choice and log me in automatically...

Change License Authentication Method

Allow support to update your licence

Dome connection preferences ? X

Automatic detection

Custom parameters

IP Address

Port

Si vous ne pouvez toujours pas accéder à vos licences Dome, veuillez contacter l'équipe d'assistance de Pointcarré : support@pointcarre.com

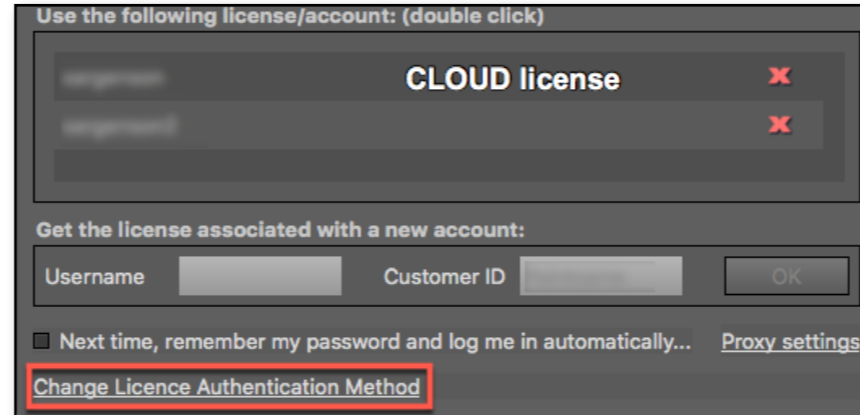
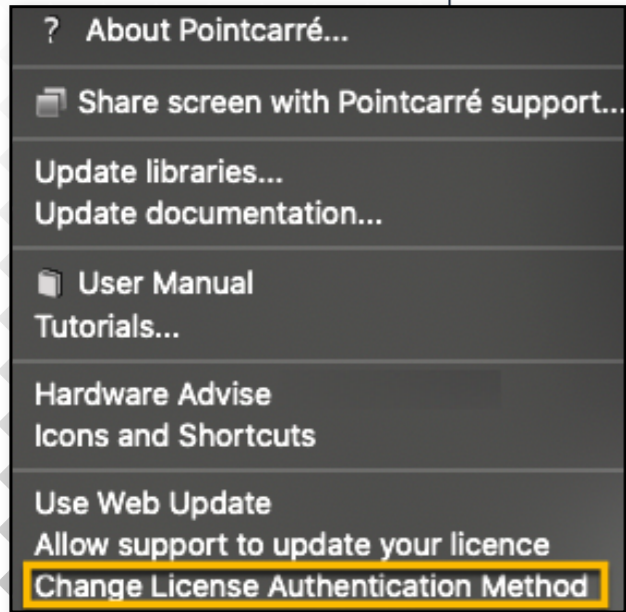
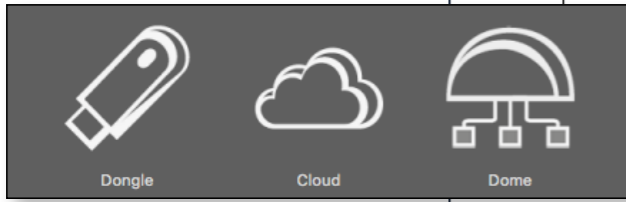
5 .Changement de méthode d'authentification de la licence

Il est possible de modifier votre/vos type(s) de licence(s). Cette modification ne nécessitera pas une nouvelle installation du programme.

Néanmoins il est nécessaire de contacter votre bureau de Pointcarré, pour donner vos nouvelles informations d'enregistrement ou votre clé.

Il existe plusieurs endroits où vous pouvez accéder à la fonction de modification de licence :

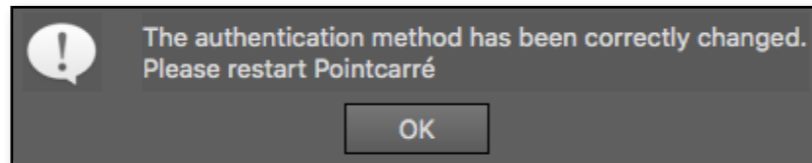
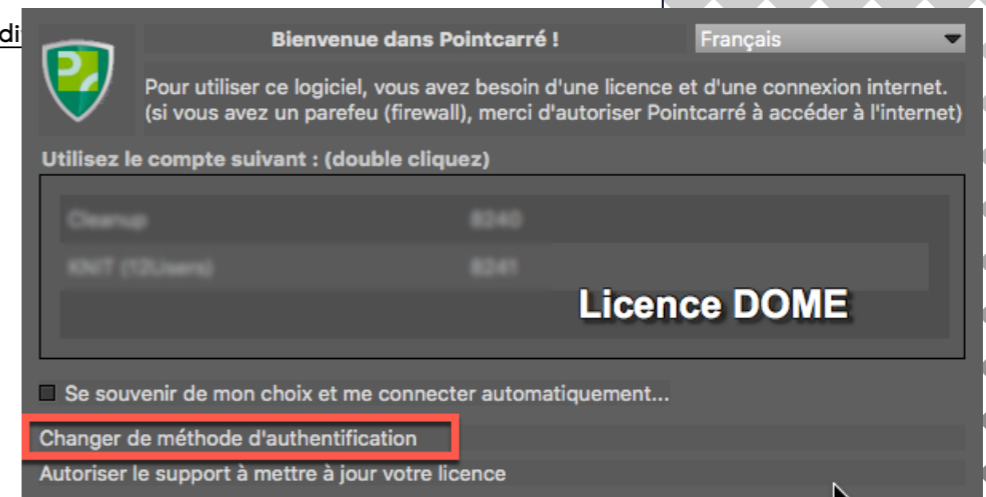
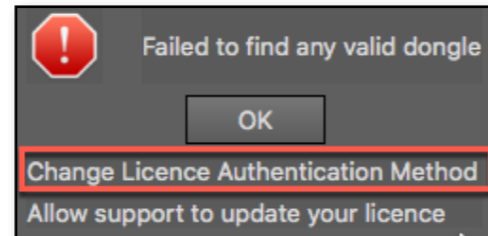
- **Menu AIDE**
- **Dialogue d'enregistrement de la licence CLOUD**



- **Dialogue d'enregistrement de la licence DOME**
- **Message d'erreur due à un accès erroné à la licence DONGLE**

LA MODIFICATION DE LA LICENCE NE SERA EFFECTIVE QU'APRÈS LE REDÉMARRAGE DU PROGRAMME.

→ [Voir des exemples de changements de type de licence à di](#)



6 .Autoriser le support à mettre à jour votre licence

Cette fonction a été conçue pour modifier facilement les licences de type Dongle ou Dome. Par exemple, lorsqu'un client achète une fonctionnalité supplémentaire, cette fonctionnalité permet de mettre à jour la licence Dongle, si vous autorisez l'équipe de Pointcarré à accéder à votre licence active (DOME ou DONGLE). Il peut également être utilisé pour corriger un problème d'accès à un module de licence.

CETTE ACTION NE PEUT ÊTRE DEMANDÉE ET EFFECTUÉE QUE PAR UN MEMBRE DU PERSONNEL DE POINTCARRÉ.

Notez que les licences Cloud n'ont pas besoin de cette fonctionnalité pour être mises à niveau afin d'obtenir des fonctions supplémentaires ou modifiées pour résoudre un problème.

CECI EST COMPLÈTEMENT DIFFÉRENT DE LA MISE À JOUR ANNUELLE DU CODE DE MAINTENANCE, QUI EST UNE PROCÉDURE AUTOMATIQUE.

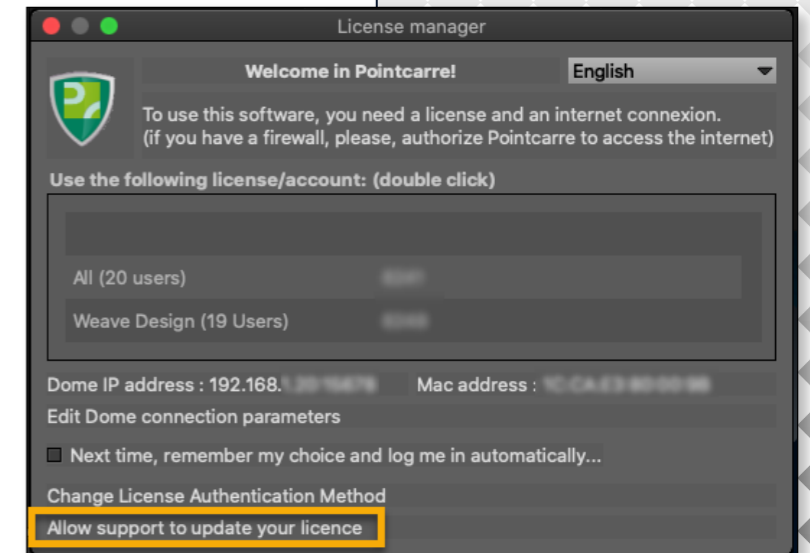
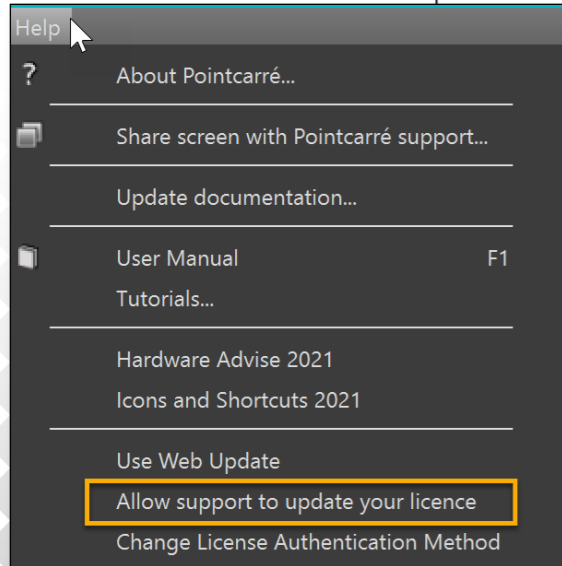
Pour procéder à la modification de la licence et donc permettre à l'équipe de Pointcarré de se connecter à votre licence, votre poste de travail **DOIT** être connecté à Internet (car une connexion doit être établie entre votre poste de travail et l'ordinateur du bureau de Pointcarré).

-> Disponible aux emplacements suivants :

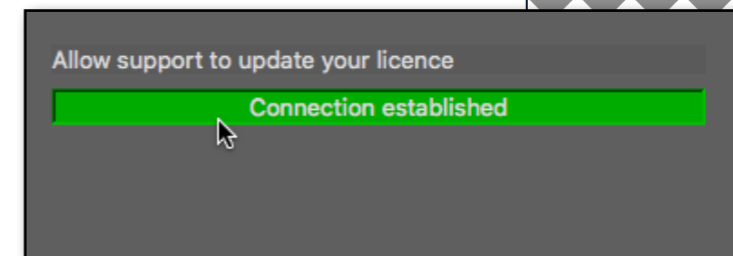
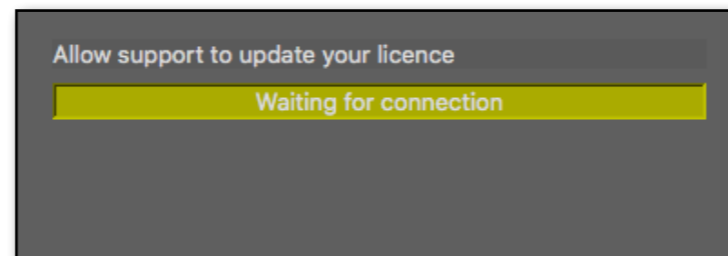
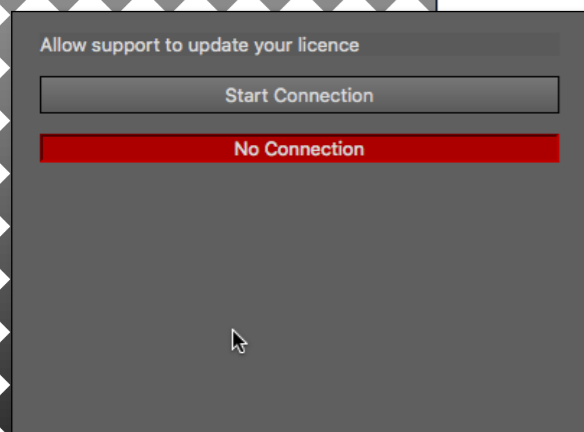
- **Menu AIDE pour les licences "DONGLE"** (clé USB Pointcarré)
- **Dialogue d'accès aux licences DOME**

→ Voir la boîte de dialogue d'accès aux licences Dome avec l'option "Modifier la méthode d'authentification"...

CETTE FONCTION N'EST PAS DISPONIBLE POUR LES LICENCES DE TYPE "CLOUD" CAR ELLES N'EN ONT PAS BESOIN. LA MODIFICATION EST POSSIBLE À DISTANCE ET EFFECTIVE DÈS LE REDÉMARRAGE DE POINTCARRÉ



→ Voir les exemples de 2 accès différents pour permettre la connexion à votre licence...



Il ouvre tout d'abord le dialogue permettant la communication entre notre équipe et votre licence, via Internet.

UNE CONNEXION INTERNET EST NÉCESSAIRE POUR POUVOIR UTILISER CETTE FONCTION
CETTE ACTION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE LORS DE LA COMMUNICATION AVEC L'ASSISTANCE POINTCARRÉ PAR TÉLÉPHONE OU PAR "CHAT".